



LE JOUR DES MORTS.

Après avoir glorifié, le 1^{er} novembre, les héros qui jouissent de la récompense réservée aux saints, l'Eglise reporte immédiatement sa pensée vers ceux qui attendent cette faveur dans le séjour des expiations. C'est au Xe siècle que la fête des Morts fut instituée par le célèbre abbé de Cluny, Odilon, qui la fixa au 2 novembre. Depuis, chaque fois que le calendrier nous ramène à cette lugubre étape de l'année, le souvenir des êtres perdus fait courber nos fronts et fléchir nos genoux. A la campagne, la coïncidence de cette solennité avec le déclin des beaux jours ajoute encore à notre deuil. Au soir de la Toussaint, les cloches, mêlant leurs tristes voix à celles du vent, rappellent les morts à notre souvenir. Elles redisent aux âmes chrétiennes ces touchantes paroles : "Vous qui fûtes mes proches, ayez pitié de moi !" Et, dans les familles fidèles aux anciennes croyances, la veillée se passe en prières.

La bise chante sa complainte lugubre dans les grands ifs du cimetière ; le saule pleureur incline ses branches sur les tombes, qu'il abrite ; les arbres dépouillés tendent leurs rameaux frieux vers le ciel ardoisé. Partout, de la forêt à la lande, des monts buissonneux aux caps désolés, partout raisonne comme un cantique flottant :

Il émane de tout, de la fougère morte,
Des feuilles qu'en pleurant le vent d'octobre emporte,
Des clos nus et déserts, des logis villageois,
Qui, parmi les pommiers, n'ont plus même de voix.